

Strego, labélisé NACRE, offre une vision globale de l'entreprise, dès sa création

Afin d'être au plus proche des entreprises et des créateurs, Strego (CA 2008 : 46 M€) renouvelle sa présence au Salon de l'Entreprise de La Rochelle ; il propose conseils et services dans toutes les phases de la vie de l'entreprise : création, transmission, audit, développement, ... grâce à ses Experts.

Choisir Strego, l'un des rares cabinets de la région Poitou-Charente à être accrédité NACRE « opérateur d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises », est un gage de qualité. En particulier, cette labellisation permet à Strego de valider les demandes de prêts à taux 0 % lancés en début d'année par le gouvernement pour accompagner la création d'entreprises.

1. La création et le label NACRE

Strego a obtenu le label NACRE (Nouvelle Aide à la Création et Reprise d'Entreprise), nouveau dispositif mis en place pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, obtention attestant de la capacité d'accompagnement à la création d'entreprise dans le cadre professionnel fixé par l'Etat et mis en œuvre avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce label permet l'identification, par les porteurs de projets, des opérateurs d'accompagnement de ce nouveau dispositif sur lesquels ils pourront s'appuyer tout au long de leur parcours de création et de développement de leur entreprise. Il leur garantit également la qualité de l'offre de service d'accompagnement et atteste de son homogénéité sur le territoire national.

Le processus NACRE est ouvert aux créateurs/repreneurs bénéficiaires de l'ACCRE (sous certaines conditions, les personnes inscrites au Pôle Emploi, de moins de 26 ans ou de plus de 50 ans, les bénéficiaires du RSA,...), des précisions sur le public prioritaire étant défini par région.

Le dispositif NACRE permet aux créateurs/repreneurs de faire appel à des organismes labellisés pour les accompagner sur 3 phases:

- aide au montage du dossier/projet
- structuration financière pour obtenir un prêt à taux zéro
- accompagnement au développement de l'entreprise pendant les 3 années suivant la création.

Christelle Sauvignon, Expert-Comptable chez Strego et **réfèrent NACRE pour la région Poitou-Charente**, siège au comité d'engagement mis en place par les opérateurs labellisés. Ce Comité a pour mission de donner un avis sur les projets pour lesquels un prêt à taux zéro (1 000 € à 10 000 €) est demandé en complément de celui accordé par un organisme financier aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

2. La création et la cellule « Créateurs/Repreneurs »

Cette labellisation confère à Strego une reconnaissance qualitative et professionnelle et confirme sa capacité d'être acteur auprès des créateurs et repreneurs. Aussi, une cellule dénommée « Créateurs/Repreneurs » a-t-elle été mise en place au sein de Strego, composée d'experts-comptables apportant leur soutien sur l'ensemble des régions dans lesquelles Strego est implanté. .../...

- Secteurs porteurs et métiers de demain
- Entreprise individuelle, société, auto-entrepreneur... : quel statut adopter ?
- Mesures fiscales, sociales et juridiques en faveur des PE/TPE
- Construire un business-plan performant présentant et formalisant le projet du créateur
- Quels outils mettre en place pour suivre l'évolution de son entreprise
- ...

3. La création et l'offre de service aux chefs d'entreprise et ses salariés

Strego propose une offre de services aux entreprises et à ses dirigeants en matière sociale, de protection sociale, et plus largement en matière de ressources humaines :

- Optimisation du statut du dirigeant ;
- Protection du dirigeant, de sa famille et de son entreprise ;
- Accompagnement du dirigeant dans la gestion de ses ressources humaines en matière de :
 - Politique de rémunération (intéressement, PEE, PERCO,...)
 - Protection sociale (contrat de retraite supplémentaire, de prévoyance, de santé)
 - Audit, ...

4. Transmission d'entreprise, reprise, accompagnement du repreneur

Strego offre également un accompagnement des dirigeants dans la transmission de leur entreprise. Un partenariat qualitatif et original avec Jacqueline CARTRON-JULIOT, experte en transmission, a ainsi été mis en place au profit des entrepreneurs souhaitant acquérir ou vendre leur entreprise en les guidant dans les choix stratégiques liés à cette situation :

- Nouveautés fiscales et sociales en matière de transmission ;
- Comment cibler les meilleures entreprises à reprendre ?
- Les étapes essentielles pour réussir sa transmission ;

Il s'agit de mettre l'expérience de Strego du monde de l'entreprise au service des repreneurs souhaitant développer un projet entrepreneurial.

Strego au salon de l'entreprise à La Rochelle

Mercredi 14 octobre de 14h00 à 15h00

Conférence « **Quels sont les commerces dans lesquels on peut investir en temps de crise ?** »
animée par **Sophie Mensor**, rédactrice en chef du magazine Cession-Commerce.com et
Dominique Grangereau, expert-comptable associé Strego et commissaire aux comptes

Rappels sur le groupe Strego

Strego, 9^{ème} cabinet français d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, a fait le choix de la proximité avec ses 31 bureaux répartis dans le secteur Grand Ouest, et vit dans le quotidien de ses 13 000 clients - dirigeants de TPE et PMI/PME. Dirigé par un groupe de 51 associés, le cabinet affiche une croissance soutenue depuis sa création pour atteindre un CA de 46 millions € en 2008.

Strego intervient de façon pluridisciplinaire, en allant au-delà des missions comptables traditionnelles, et mobilise plus de 670 collaborateurs dont une équipe de consultants spécialisés. Attentif aux nouveaux enjeux et problématiques de ses clients, Strego place le recrutement et la formation au cœur de sa stratégie, permettant ainsi d'enrichir ses compétences et ses connaissances en permanence.

Strego, c'est aussi une activité de commissariat aux comptes avec 800 mandats en 2009.

Strego est membre fondateur de Fidunion, groupement français de cabinets indépendants d'experts-comptables et de commissaires aux comptes.

Siège : 4, rue de Landemaure - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - tél. 02 41 66 77 88 - www.strego.fr

Contacts Strego en Charente-Maritime

Bureau de La Rochelle

Rue Augustin Fresnel
B.P. 13
17182 Périgny Cedex
Tél : 05 46 50 50 60
Fax : 05 46 50 55 10
strego.larochelle@strego.fr

Contacts « Créateurs/Repreneurs »
Guillaume MAROT
Brigitte MEIGNAN

Bureau de Saint-Pierre-d'Oléron

32, route des Allées
17310 St-Pierre-d'Oléron
Tél : 05 46 47 06 12
Fax : 05 46 47 34 00
strego.oleron@strego.fr

Contact « Créateurs/Repreneurs »
▪ Laurent AUBRI

Bureau de Rochefort

6, avenue Lafayette
17300 Rochefort
Tél : 05 46 87 16 40
Fax : 05 46 87 68 89
strego.rochefort@strego.fr

Contact « Créateurs/Repreneurs »
▪ Dominique CHARRIER

Bureau de Marennes

Zac de Fief de Feusse
15, rue des Droits de l'Homme
17320 Marennes
Tél : 05 46 85 33 10
Fax : 05 46 85 49 02
strego.marennes@strego.fr

Contact « Créateurs/Repreneurs »
▪ Christelle SAUVIGNON

Bureau de Saint-Martin-de-Ré

28, avenue du Général de Gaulle
B.P. 16
17410 Saint-Martin-de-Ré
Tél : 05 46 09 03 11
Fax : 05 46 09 11 14
strego.stmartin@strego.fr

Contact « Créateurs/Repreneurs »
▪ Jean-Pierre BARBOT

Bureau de Rochefort

55, avenue du Docteur Diéras
B.P. 70110
17303 Rochefort Cedex
Tél : 05 46 87 20 55
Fax : 05 46 87 37 52
strego.rochefort@strego.fr

Contact « Créateurs/Repreneurs »
▪ Dominique GRANGERAU